



PSC 1 : FAQ

⇒ **Enseigner le PSC 1, avec quels moyens horaires? Des Chefs d'établissement vous répondent.**

- 1) Collège SAINT PAUL - CAEN – CALVADOS [Lire la suite](#)
- 2) Collège Notre-Dame de La Ferté Macé – ORNE [Lire la suite](#)
- 3) Institution Notre Dame de la TILLOYE - COMPIEGNE – OISE [Lire la suite](#)

⇒ **Quelle est la durée de la formation PSC 1?**

Officiellement, la formation PSC 1 est d'une durée minimale de 7H d'enseignement présentiel. Il est donc impossible et peu recommandé de planifier cette formation sur une journée scolaire, notamment en raison de la densité du programme.

L'UGSEL nationale suggère aux établissements de répartir le temps de formation sur deux journées distinctes et d'envisager avec le moniteur la possibilité d'augmenter de taux horaire qui était de 10H l'an passé. Pour information certaines circulaires de l'EN invite les moniteurs à dispenser le PSC 1 durant 8 à 9H :

⇒ **15 € par élève formé, pourquoi ?**

Les 15€ sont répartis de la façon suivante :

7€ pour l'Union Régionale UGSEL (l'UR)

Cette somme correspond aux frais administratifs de l'UR relatifs à :

- Le travail de secrétariat pour l'édition des diplômes (réception, vérification des Procès-Verbaux (PV) des sessions PSC 1, archivage des PV/ établissement / formateur en PSC/ an.
- Les frais d'envoi des diplômes.
- La communication : de l'UR vers , l'UN, les UD, les établissements scolaires, les préfectures
- L'organisation et le financement de la formation continue des formateurs en PSC.
- L'organisation d'une formation de formateurs en PSC par an.
- L'organisation des formations en PSC pour le 1^{er} degré (PSC 1 + APS)
APS : Programme « Apprendre à porter secours » pour les élèves du 1^{er} degré.

ÉDUCUER... TOUT UN SPORT !

8€ pour l'UGSEL nationale :

- Soit 1€ correspondant au coût du mémento: petit livret remis aux élèves portant sur tout le programme PSC 1.
 - Et 7€ correspond aux frais administratifs de la structure nationale liés à:
 - Le déploiement du dispositif de formation en prévention et secours civiques sur tout le territoire national.
 - L'organisation avec les UR des formations de formateurs en PSC au sein des territoires FORMIRIS.
 - L'organisation et le co-financement avec FORMIRIS de la formation initiale des formateurs de formateurs
 - L'organisation et le financement de la formation continue des formateurs de formateurs.
 - Les frais de fonctionnement de l'équipe pédagogique nationale qui se réunit 4 à 5 fois dans l'année.
- Ses objectifs :
- Réaliser des outils pédagogiques (programme PSC 1 et APS) pour les formateurs en PSC
 - Elaborer des référentiels de formation et de certification pour les formations PSC 1, formateur en PSC et formateur de formateurs, conformes aux textes officiels et validés par le ministère de l'intérieur.
 - L'édition des diplômes et attestations des formateurs en PSC.

⇒ Quel matériel et à quel coût ?

Il faut compter un budget d'environ 1500€ d'investissement sur 10 ans qui concerne les 3 mannequins indispensables pour la formation, un défibrillateur de formation et du petit matériel de maquillage.

Cette somme peut cependant doubler en fonction des mannequins, s'il s'agit simplement de buste ou de corps entiers, toujours préférables pour des élèves.

Voici les liens pour accéder aux sites sélectionnés par l'UGSEL nationale :

<http://www.laerdal.com/fr/doc/2191/Education-Nationale-UGSEL>

http://ugsel.org/docs/p406/commande_materiel_offre_ambu_2012.pdf

D'autres outils pédagogiques existent mais ne sont pas indispensables pour commencer. Leur achat peut être étalé dans le temps.

ÉDUCER... TOUT UN SPORT !

⇒ **Quelles sont les démarches administratives à effectuer par un Chef d'établissement.**

1. Connaître en début d'année le nombre d'élèves à former au PSC 1 et voir avec les moniteurs le nombre de sessions à mettre en place.
2. Informer le référent secourisme de l'UR UGSEL, via l'application internet correspondante (09-2014) ou par mail , du nombre de sessions prévues dans l'établissement.
3. Demander 1 mois à l'avance l'ouverture de la session PSC 1 prévue.
4. Réaliser la session, puis, avec l'application informatique, remplir le PV de la session et l'envoyer au référent pour validation et fermeture. Faire de même pour chaque session.
5. Régler les factures de l'UR correspondant à 15€ par élève formé dès réception des diplômes et mémentos.

⇒ **Quel sont les délais d'attente pour la réception des mémentos et diplômes ?**

- Pour les mémentos, sachant que les formateurs souhaitent les remettre aux élèves en fin de session, il est souhaitable que les ouvertures de sessions soient faites le plus tôt possible voire en début d'année scolaire.
- Les diplômes doivent être envoyés 2 mois après la fermeture de la session dans les établissements.

Mais pour toutes les formations réalisées en juin et début juillet, les diplômes n'arriveront qu'à la rentrée scolaire suivante. Aussi, pour les élèves de 3^{ème}, la remise des diplômes PSC 1 pourra s'effectuer conjointement avec celle du diplôme du brevet des collèges.

ÉDUCER... TOUT UN SPORT !

La formation de formateur en prévention et secours civiques (ex-moniteur)

⇒ **Pour qui ?**

Pour tout personnel de l'enseignement catholique (professeurs ou personnels OGEC)

⇒ **Quelle est la durée de la formation ?**

Pour 2013-2014, cette formation d'une durée de 8 jours se déroule sur deux semaines consécutives, du mercredi ou jeudi jusqu'au vendredi pour la première semaine et du lundi au vendredi ou samedi pour la deuxième.

En fonction du nombre de formateurs et des réformes à venir, il est probable que l'organisation et la durée de formation évoluent.

⇒ **Quelles solutions pour les départs en formation ?**

En raison d'un contexte économique de plus en plus difficile, les départs en formation doivent faire l'objet d'une réflexion au sein de l'équipe éducative afin de trouver des solutions (remplacement par des collègues sur la base d'HSE, échanges ou récupération d'horaire ...)

ÉDUCER... TOUT UN SPORT !



Collège SAINT PAUL - CAEN - CALVADOS

- Chef d'établissement	JEAN-LUC BONNISSENT
Moyens horaires utilisés pour l'enseignement du PSC 1 assuré par un enseignant de l'établissement	
- HSE accompagnement éducatif	16 heures
- Décharge de cours sur une semaine	20 heures au lieu d'accompagner une classe à l'étranger une semaine.
- Décharge de cours sur une semaine	20 heures (remplacé par un personnel OGEC (surveillant éducateur). les heures de surveillance étant réparties sur l'ensemble du pool éducateurs comme lors d'une absence de l'un d'entre eux pour maladies, convenances personnelles ou stages).
- Récupération pour cours à 50 mn	25 heures Hors AS le professeur effectue 17 heures, les cours étant généralement couplés sur deux heures, on récupère 5 mn pour deux heures soit 42.5 mn par semaine. Pour 36 semaine : 1530 mn soit 25 heures
- Soit un total de	81 heures possibles
- Remarques	Il me semble que plusieurs solutions sont possibles. Il faut, à mon avis, garder l'esprit de la démarche initiale afin d'éviter des rémunérations qui engendreraient des déséquilibres entre les régions, les états... les riches, les pauvres.....ceux qui peuvent payer ceux qui ne peuvent pas..... voici quelques solutions ...il y en a sûrement d'autres ..il faut travailler le sujet et être inventif...on peut aussi ajouter une pincée de bénévolat...

ÉDUCUER... TOUT UN SPORT !



Collège NOTRE DAME de La Ferté Macé – ORNE

- Chef d'établissement	Romain LHEMERY
<p>« Voici en quelques lignes l'organisation du PCS1 au collège</p> <p>Le rythme des cours est de 45 minutes depuis maintenant deux années. Cette organisation permet de récupérer du temps pour mettre en place des ateliers disciplinaires variés mais également des ateliers culturels, artistiques, mécaniques, sportifs..(un enseignant doit donc assurer 22 séquences de 45 minutes pour un temps plein de 18h).Tous les élèves ont donc dans leur emploi du temps, deux temps d'ateliers de 1h30 (2 fois 2 séquences de 45 minutes à suivre); un temps d'ateliers trimestriels et un temps d'ateliers au choix. Les ateliers trimestriels sont obligatoires et s'organisent par niveau de classe alors que les ateliers aux choix s'organisent sur un double niveaux 6-5 et 4-3.</p> <p>Dans le cadre des ateliers mis en place sur le niveau 3ème, tous les élèves passent par l'atelier PSC1 qui est assuré par le professeur de SVT, formé l'an passé par l'UGSEL et déjà investi depuis plusieurs années dans l'AS du collège. Cet atelier fait partie des ateliers trimestriels obligatoires pour tous les élèves du niveau (soit 1h30 par semaine). La gestion des groupes de 10 élèves se fait donc avec l'articulation d'un autre atelier en parallèle, autour des mathématiques et de l'utilisation du tableur sur open office. Les élèves suivent donc 5 à 6 séquences de 1h30 pour atteindre les sept heures obligatoires de formation.</p> <p>Ainsi, à l'issue de la fin d'année scolaire, 6 groupes de 10 élèves peuvent être formés dans le cadre de leur emploi du temps.</p> <p>Étant donné que nous avons 75 élèves de 3ème, deux autres groupes ont été formés et ont suivi leur formation sur des mercredis après-midi.</p> <p>En terme de moyens, les ateliers trimestriels sont financés dans le cadre d'heures postes avec la récupération liée aux 45 minutes. Pour les formations organisées sur les mercredis après-midi, j'utilise quelques HSE. »</p>	

ÉDUCER... TOUT UN SPORT !

Institution Notre Dame de la TILLOYE à COMPIEGNE (60)

Chef d'établissement	Etienne ANCELIN
<p>« Ayant maintenant 3 professeurs formés, J'ai annualisé la formation du PSC1 à raison d'1h d'enseignement pour 3 professeurs à l'année.</p> <p>La formation se fait en 4^{ème}, hors temps scolaire, sur 2 mercredis après-midi.</p> <p>Nous avons 5 classes de 4^{ème} soit $5 \times 7 = 35h$ soit 1h année par professeur, 3 groupes de 10 par classes (classes de 30) soit 3 professeurs qui ont 1h année dans leur emploi du temps pour le PSC1 et qui travailleront sur 10 mercredi après-midi pour passer les 5 classes de 30. »</p>	

ÉDUCUER... TOUT UN SPORT !